



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2015

TAXES FONCIÈRES

votes et perçues par la commune, le département et divers organismes

03 SEP. 2015

0537002757 0000

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PARIS 19E VILLETTE
17 PL DE L'ARGONNE
75938 PARIS CEDEX 19

eco' pli 77 LOGNES PIC 31.08.15 CI0202



0537002757 0000

SCI MICHEL THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Vos références

Numéro fiscal : 47 36 063 051 076
Référence de l'avis : 15 75 4739840 63
Numéro de contrat de prélèvement : P3 75 018 198 451
RUM* FR46ZZZ005002P375018198451
Numéro de propriétaire : 119 +10005L
Débiteur(s) légal(aux) :
PRENEUR 4121 PBFDX2
SCI MICHEL THOMAS

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/08/2015
Date de mise en recouvrement : 31/08/2015

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT A PAYER

Au plus tard le 15/10/2015

24 643,00 €

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2015
directement sur impots.gouv.fr
ou auprès de votre centre prélèvement service,
la somme à payer sera prélevée le 26/10/2015
sur le compte bancaire indiqué ci-dessous.

VOUS N'AVEZ RIEN À ENVOYER.

Compte à débiter :

Numéro de compte : FR76 3000 4008 2700 0215 7924 242
Titulaire : SCI MICHEL THOMAS
Établissement teneur du compte : BNPPARB PARIS VILLETTE
Nom du créancier : DGFIP DRFIP DU LIMOUSIN ET DE LA HAUTE-VIENNE

Vos démarches

- ⇒ **Par Internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 034*
 - courriel : cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr
 - courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2
- Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :
 SIP PARIS 19E VILLETTE
 17 PL DE L'ARGONNE 75938 PARIS CEDEX 19
 Tél : 01 44 89 76 67 Courriel : sip.paris-19e-villette@dgfip.finances.gouv.fr
 Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr, rubrique « Nous contacter »
- sur le montant de votre impôt :
 CDIF PARIS EST SECT. PARIS 19EME ARRD 6 RUE PAGANINI
 75972 PARIS CEDEX 20
 Tél : 01 53 27 44 70 Courriel : cdif.paris-est@dgfip.finances.gouv.fr
 Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr, rubrique « Nous contacter »

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 755 PARIS

Commune : 119 A PARIS 19

		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2014	8,37 %	%	%	5,13 %	0,423 %	6,21 %	%	
	Taux 2015	8,37 %	%	%	5,13 %	0,649 %	6,21 %	%	
	Adresse	220 BD DE LA VILLETTE							
	Base	115594			115594	115594	115594		
	Cotisation	9675			5930	750	7178		23533
	Adresse								
	Base								
Propriétés non bâties	Cotisation								
	Cotisations 2014	9590			5877	485	7115		
	2015	9675			5930	750	7178		
	Variation en % ⑧	+0,89 %	%	%	+0,90 %	+54,64 %	+0,89 %	%	
		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisations 2014 2015								
	Variation en % ⑧	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs				Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »									
Base « collectivité »									
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 233€ et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 265€. Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région Ile-de-France s'élève à 151 370 387 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦			1110
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑨			
						Dégrèvement JA « État » ⑩			
						Dégrèvement JA « Collectivités » ⑩			
Références administratives : 755 52 021 041 119 A Z M						Montant de votre impôt :			24643